



Société Anonyme au Capital de 57.284.900 Dirhams  
Siège Social : 284, Boulevard Zerkoutni -Casablanca  
R. C. : Casablanca n° 28123

## Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire Avis de réunion

Les actionnaires de la société ZELLIDJA S.A, Société Anonyme, au capital de 57.284.900 Dirhams ayant son siège social au 284, Boulevard Zerkoutni à Casablanca, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui sera tenue par les moyens de visio-conférence, le 29 juin 2020 à 09h00 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### A titre ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019;
2. Affectation du résultat;
3. Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
4. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
5. Conventions réglementées conclues avec la société;
6. Ratification de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs Indépendants ;
7. Nomination des commissaires aux Comptes ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- 9.

### A titre extraordinaire :

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire et transfert du siège ;
2. Modification corrélative des statuts.

En effet, compte tenu des circonstances actuelles liées à la pandémie du coronavirus et des mesures préventives prises par les autorités marocaines relatives à l'interdiction des rassemblements et à la fermeture des frontières, cette Assemblée sera tenue par les moyens de visioconférence.

Les actionnaires désirant participer à cette assemblée personnellement, par procuration ou par correspondance, devront adresser une demande de participation par courriel, à l'adresse suivante : [s.chouffani@somed.ma](mailto:s.chouffani@somed.ma)

Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions mentionnant le nombre de titres détenus ;
- Une procuration de l'actionnaire représenté, le cas échéant.

Dès réception de la demande, un courriel de confirmation précisant les identifiants de la visioconférence ainsi qu'un code d'identification leur seront transmis, accompagnés des formulaires nécessaires.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits au registre des actions nominatives au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires désirant voter par correspondance ou par procuration devront demander un formulaire de vote par correspondance ou le pouvoir à l'adresse courriel « [s.chouffani@somed.ma](mailto:s.chouffani@somed.ma) » au plus tard dix (10) jours avant la date de la réunion. Les formulaires de vote par correspondance, pour être pris en compte, doivent être adressés à la société au plus tard deux jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale, avec le justificatif de la qualité d'actionnaire.

Le texte des projets de résolutions ainsi que l'ensemble des documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et seront conformément à la loi, publiés sur le site internet [www.somed.ma](http://www.somed.ma), rubrique « communiqués filiales ».

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés Anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix (10) jours qui suivent cet avis l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

## Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

### **PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice, approuve le bilan au 31 décembre 2019 et le compte de produits et charges au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 en report à nouveau comme suit :

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| - Résultat net de l'exercice        | : - 22.555.967,06 DH  |
| - Report à nouveau                  | : - 289.527.719,39 DH |
| - Ainsi le report à nouveau atteint | : - 312.083.686,45 DH |

### **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les actes et opérations accomplis par le Conseil d'Administration durant l'exercice 2019 tels qu'ils résultent des rapports et des comptes et donne quitus de leur gestion pour cet exercice aux Administrateurs.

### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence à 270.000,00 dirhams net d'impôts.

### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la Loi 20-05, approuve les conventions et opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2019.

### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Bouchra BENZEKRI et de Monsieur Ismail AKALAY en qualité d'Administrateurs Indépendants pour la période qui expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

### **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale nomme le cabinet Grant Thornton – Fidaroc et le cabinet Youssef Sebti en tant que commissaires aux comptes de la société pour les années 2020, 2021 et 2022. Leurs fonctions expireront après la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2022.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale délègue les pouvoirs à Monsieur le Président pour la fixation de leurs rémunérations.

### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales.

## Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social de la société de Casablanca, 284, Boulevard Zerkoutni à Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Tour Marina 2, 6<sup>ème</sup> étage, Marina Shopping Center et ce à compter du 01 Avril 2020.

### **DIXIÈME RÉSOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

« Article 4 : SIEGE

Le siège social est fixé à Casablanca, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah, Tour Marina 2, 6<sup>ème</sup> étage, Marina Shopping Center.

La suite de l'article demeure sans changement..... ».